

## CONFÉRENCIERS

**Anne Crocker** est professeure à l'Université McGill et chercheuse au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas. Elle y dirige l'Équipe de recherche santé mentale-justice.

**Michael Arruda** est agent conseiller pour le dossier psychiatrie légale au Service de Police de la Ville de Montréal.

**Yanick Charette** est étudiant au doctorat en criminologie à l'Université de Montréal.

**Nadia Ménard** est agente de relations humaines pour Urgence Psychosociale-Justice (UPS-J).

**Me Julie Provost** est procureure à la Cour municipale de Montréal pour le Programme d'Accompagnement Justice-Santé Mentale.

**Brendan O'Mahony** est psychologue expert pour la Cour dans le cadre d'un programme novateur d'accompagnement judiciaire qui a été implanté avec succès au Royaume-Uni.

**Cette journée est gratuite grâce à une subvention des Instituts de Recherche en Santé du Canada – Direction de l'application des connaissances.**

**POUR PLUS D'INFORMATION, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER :**

### Marie-Eve Roy

Coordonnatrice à la recherche et au transfert des connaissances

**Téléphone:** (514) 761-6131, poste 2373  
**Courriel:** marie-eve.roy@douglas.mcgill.ca

## ÉQUIPE DE RECHERCHE SANTÉ MENTALE-JUSTICE

Cette journée a été organisée par l'équipe de recherche sur les questions de santé mentale-justice du Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas. Ce laboratoire, sous la responsabilité de Anne Crocker, professeure au département de psychiatrie de l'Université McGill, s'intéresse aux questions portant sur les processus judiciaires (identification des problèmes de santé mentale, de la déficience intellectuelle, aptitude à subir son procès, responsabilité criminelle, processus décisionnels), les services santé mentale-justice et les facteurs associés aux comportements agressifs et criminels chez les personnes ayant un trouble mental grave ou une déficience intellectuelle.

<http://crocker.mcgill.ca/>

## TABLE INTERSECTORIELLE DE PSYCHIATRIE LÉGALE DE MONTRÉAL

Cette journée a été parrainée par la Table intersectorielle de Psychiatrie légale de Montréal. Cette table a été mise sur pied dans le but de faciliter l'arrimage entre le réseau judiciaire, correctionnel et le réseau de la santé et des services sociaux. Elle vise ainsi la création de mécanismes de concertation entre ces réseaux dans le but de favoriser une meilleure collaboration des différents acteurs impliqués, offrant ainsi de meilleurs services aux usagers.

## ARTISTE PEINTRE

L'aquarelle que vous pouvez voir sur l'affiche de présentation de la journée et sur le présent dépliant a été créée par Philippe Legault. M. Legault pratique la peinture depuis plus de 20 ans. Ses œuvres sont exposées à la galerie *Empreintes d'artistes*. Il fait aussi partie du groupe *Les Impatients*, un organisme offrant des ateliers de création aux personnes atteintes de maladie mentale.

<http://impatients.ca/>

## GROUPE PART

Le repas de cette journée a été préparé par le groupe PART (Programmes d'Apprentissage au Retour au Travail). Depuis 1987, cet organisme favorise l'insertion socioprofessionnelle de personnes aux prises avec un problème de santé mentale ou d'ordre psychosocial. L'organisme propose un programme adapté d'études secondaires ainsi qu'un programme d'insertion de 30 semaines en cuisine.

<http://www.groupepart.ca>

## NOTE ÉCOLOGIQUE

Dans le but de limiter la production de matières résiduelles, nous avons servi l'eau fraîche dans des pichets plutôt que dans des bouteilles de plastique et le vin du cocktail dans des coupes de verre plutôt que de plastique. De plus, vous êtes priés de nous remettre vos cocardes d'identification à la fin de la journée dans le but de les réutiliser dans le cadre d'autres activités.

# JOURNÉE DE FORMATION CROISÉE

## TRAJECTOIRES JUDICIAIRES DES PERSONNES PRÉSENTANT UN PROBLÈME DE SANTÉ MENTALE : ENJEUX ET PISTES DE SOLUTION

PHASE I : PROCESSUS PRÉ-JUDICIARISATION

**16 MAI 2011**



Cette journée, parrainée par la Table intersectorielle de psychiatrie légale de Montréal, est possible grâce aux partenaires suivants:



## RÉSUMÉ DE LA JOURNÉE

Cette session de formation croisée a pour objectif d'améliorer la connaissance du rôle et de la réalité de tous les acteurs impliqués dans les trajectoires des personnes présentant un problème de santé mentale engagées dans un processus judiciaire. Des conférences données par des acteurs de divers milieux et diverses réalités prendront place en début de journée pour en apprendre plus sur les différents secteurs impliqués dans l'interface santé mentale et justice. Ensuite, une session d'échange basée sur des cas cliniques permettra aux participants de rencontrer des acteurs de divers milieux et d'en apprendre plus sur leur réalité. Ces échanges permettront une discussion autour des enjeux liés à l'interface santé mentale et justice, en relevant des pistes de solution et des besoins de recherche pour pallier à ceux-ci.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Mieux comprendre les différentes trajectoires possibles des personnes présentant un problème de santé mentale engagées dans un processus judiciaire.
2. Créer des liens avec les autres participants impliqués dans différents secteurs de l'interface santé mentale et justice.

## FORMATION CROISÉE

La formation croisée est une approche de plus en plus utilisée pour améliorer le fonctionnement des services en réseau et le croisement des secteurs. L'interface entre les systèmes de santé mentale et de justice est un bon exemple de ces services dits «intersectoriels».

La formation croisée tire ses origines de l'amélioration des performances d'équipes de travail. Pour qu'une équipe de travail arrive à un résultat optimal, chacun des membres doit pouvoir anticiper les besoins de ses partenaires. Pour se faire, chacun des acteurs impliqués doit bien comprendre la réalité des autres membres de l'équipe. La formation croisée vise à réunir ces différents acteurs pour qu'ils puissent partager leur réalité, permettant de comprendre et d'améliorer la manière dont les membres reconnaissent, intègrent et appliquent l'information pour prendre des décisions.

Plusieurs techniques peuvent être mises en place dans le cadre d'une formation croisée: clarification positionnelle, observation positionnelle et rotation positionnelle. Pour réaliser notre événement, nous nous sommes inspirés de la technique de clarification positionnelle. Celle-ci consiste à expliquer aux autres membres de l'équipe la réalité de notre rôle dans le continuum du travail. Ainsi, par le biais d'une session d'échanges autour de vignettes cliniques, les intervenants des différents milieux, qui assurent des services

à des clientèles judiciairisées qui présentent un problème de santé mentale, clarifieront le rôle de leurs partenaires pour harmoniser les interventions.

Les acteurs du système de justice (policiers, avocats, juges, etc.) et du système de santé (infirmières, psychiatres, travailleurs sociaux, psychologues, etc.) travaillent conjointement dans le suivi de cette clientèle. Dans le cadre de cette journée, nous voulons favoriser une communication entre ces différents secteurs ainsi qu'entre les intervenants terrain, les administrateurs des organisations et les chercheurs. En disséminant les connaissances de chacun, la formation croisée permet d'asseoir à la même table tous ces intervenants afin qu'ils puissent trouver ensemble des pistes de solutions aux enjeux auxquels chacun fait face au quotidien.

Chaque intervenant possède une information privilégiée sur son milieu de travail et la discussion permet à chacun de disséminer cette information aux participants provenant d'autres milieux. Lorsqu'on en apprend plus sur les rôles de chacun, il nous est possible d'obtenir une meilleure efficacité en tant qu'équipe de travail.

## PROGRAMMATION DE LA JOURNÉE

8:30	Accueil des participants
9:00	<b>Le contexte de l'interface santé mentale et justice et un état de la recherche.</b> Anne Crocker
<b>Conférences</b>	
9:15	<b>Politiques et procédures policières en matière de santé mentale.</b> Michael Arruda
9:30	<b>Résultats d'une étude portant sur les interventions policières auprès des personnes présentant un problème de santé mentale à Montréal.</b> Yanick Charette
9:50	<b>Mandat d'UPS-J et son fonctionnement.</b> Nadia Ménard
10:05	<b>Contexte légal de la mise en accusation des personnes présentant un problème de santé mentale.</b> Me Julie Provost
10:25	Pause santé
<b>Session d'échange</b>	
10:45	<b>Cas clinique A.</b>
11:30	<b>Cas clinique B.</b>
12:15	Dîner
13:30	<b>Faits saillants</b> des sessions d'échange
13:45	<b>Suite des réflexions sur le processus judiciaire : Présentation d'une initiative internationale.</b> Brendan O'Mahony
14:45	Pause santé
15:00	<b>Panel d'experts.</b> Discussion sous forme de plénière, avec un panel de représentants des systèmes judiciaire, correctionnel et de la santé et des services sociaux.
15:45	<b>Regard sur la journée et conclusion.</b> Anne Crocker
16:00	Cocktail de clôture et présentation d'affiches